

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **2 juin 2025 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par madame Johanne Larouche, secrétaire et monsieur Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2025-093

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté **en ajoutant une lettre à la correspondance qui sera ajoutée au varia:**

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Conclusion d'une Entente relative aux services animaliers entre la Municipalité de Saint-Fulgence et la Société pour la Protection de la Cruauté envers les Animaux (SPCA)

5.2 Théâtre de la Maison coupée en deux, MRC du Fjord-du-Saguenay, dons et commandites, demande

5.3 Théâtre de la Maison coupée en deux, Promotion Saguenay, demande de commandite

5.4 Théâtre de la Maison coupée en deux, Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, demande de commandite

5.5 Préposé à l'écocentre 2^e poste, poste saisonnier sur horaire variable, engagement

6.- Urbanisme :-

6.1 Dérogations mineures

6.1.1 Monsieur Camil Potvin : Lot 5 731 069, 141 rang Saint-Joseph (DM-25-175)

6.1.2 Monsieur Dominic Poirier : Lot 5 936 582, 110 rang Saint-Louis (DM-25-176)

6.1.3 Madame Nathalie Harvey : lot 5 936 743, route de Tadoussac (DM-25-177)

7.- Approbation des comptes

8.- Compte rendu des comités

9.- Varia :-

9.1 Lettre reçue le vendredi 30 mai 2025

10.- Période de questions du public

11.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 7 juillet 2025, 19h30

12.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025

C-2025-094

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Les municipalités de Barraute, Rémigny, Saint-Constant, Notre-Dame-de-la-Paix, Sainte-Lucie-des-Laurentides et Saint-Jacques transmettent une résolution ayant pour titre « *Appui à la Ville de Blainville en lien avec le projet de loi 93, loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville.* ».
- 2.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-295 ainsi que le règlement VS-RU-2025-24.
- 3.- Les municipalités de Godbout et Notre-Dame-de-la-Paix transmettent une résolution ayant pour titre « *Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier des programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle* ».
- 4.- Les municipalités de Sainte-Sabine et Saint-Blaise-sur-Richelieu transmettent une résolution ayant pour titre « *Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP* ».
- 5.- Monsieur Arthur de Monpezat, Sclérose en plaques Canada, division du Québec, remercie la Municipalité pour avoir adopté une résolution décrétant de mois de mai « *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* ».
- 6.- Messieurs André et René Tremblay, propriétaires de résidences au lac Xavier informent la Municipalité que les résidents sont confrontés à un problème au niveau du lac et demandent que la Municipalité prenne la responsabilité de sa gestion.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

Aucune demande

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Conclusion d'une Entente relative aux services animaliers entre la Municipalité de Saint-Fulgence et la Société pour la Protection de la Cruauté envers les Animaux (SPCA)

C-2025-095

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, qui ajoute des responsabilités municipales en matière de gestion animalière, notamment concernant la gestion des chiens dangereux et la perception des frais annuels d'enregistrement des chiens;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles responsabilités requièrent une expertise animalière et un savoir-faire spécialisé impliquant un budget important;

CONSIDÉRANT la rareté des firmes offrant une expertise adéquate;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de nombreuses demandes municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay a entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité de requérir régionalement aux services de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a présenté les grandes lignes d'une offre de service régionale provenant de la SPCA Saguenay au conseil de la MRC lors de son comité de travail du 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a pris connaissance du projet, de son financement et désire y adhérer afin de profiter d'une couverture adéquate de services animaliers;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence autorise la conclusion d'une Entente relative aux services animaliers avec la SPCA et que cette Entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite Entente.

5.2 Théâtre de la Maison coupée en deux, MRC du Fjord-du-Saguenay, dons et commandites, demande

C-2025-096

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'événement du théâtre de la « Maison coupée en deux » qui se tiendra les jeudis et vendredis du 10 juillet au 15 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence par la présentation, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à une demande financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de soutenir cette activité culturelle qui joue un rôle crucial dans le développement et l'enrichissement de notre communauté;

QU' elle est une source de fierté collective, d'identité et de cohésion sociale;

ET QUE, pour la municipalité, organiser et soutenir cette initiative culturelle est essentiel pour l'enrichissement et l'inclusion communautaire mais, seule, elle ne peut y parvenir.

5.3 Théâtre de la Maison coupée en deux, Promotion Saguenay, demande de commandite

C-2025-097

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'événement du théâtre de la « Maison coupée en deux » qui se tiendra les jeudis et vendredis du 10 juillet au 15 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à une demande financière auprès de Promotion Saguenay afin de soutenir cette activité culturelle qui joue un rôle crucial dans le développement et l'enrichissement de notre communauté;

QU' elle est une source de fierté collective, d'identité et de cohésion sociale;

ET QUE, pour la municipalité, organiser et soutenir cette initiative culturelle est essentiel pour l'enrichissement et inclusion communautaire mais, seule, elle ne peut y parvenir.

5.4 Théâtre de la Maison coupée en deux, Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, demande de commandite

C-2025-098

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise le théâtre de la « Maison coupée en deux » qui se tiendra les jeudis et vendredis du 10 juillet au 15 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à une demande financière auprès de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay afin de soutenir cette activité culturelle qui joue un rôle crucial dans le développement et l'enrichissement de notre communautés;

QU' elle est une source de fierté collective, d'identité et de cohésion sociale;

ET QUE, pour la municipalité, organiser et soutenir cette initiative culturelle est essentiel pour l'enrichissement et inclusion communautaire mais, seule, elle ne peut y parvenir.

5.5 Préposé à l'écocentre 2^e poste, poste saisonnier sur horaire variable, engagement

C-2025-099

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une ouverture de poste « Préposé à l'écocentre, 2^e poste, poste saisonnier sur horaire variable » pour environ 15 heures/semaine, soit en fin de journée la semaine ou le samedi et le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'affichage, cinq (5) candidats ont répondu à l'offre;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues se sont déroulées le 27 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU' un candidat rencontre les exigences;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Éric Proulx soit nommé « Préposé à l'écocentre, 2^e poste, poste saisonnier sur horaire variable »;

ET QUE les conditions de travail soient établies selon la convention collective des employés municipaux.

6.- URBANISME :-

6.1 Dérogations mineures

6.1.1 Monsieur Camil Potvin : Lot 5 731 069, 141 rang Saint-Joseph (DM-25-175)

C-2025-100

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Camil Potvin demande une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE le terrain cernant celui qui supporte la résidence appartient à monsieur Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la partie de l'emplacement est majoritairement boisée;

CONSIDÉRANT QUE la partie déboisée supporte l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone d'exclusion, il sera possible de faire un nouveau cadastre;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 21 mai 2025, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Camil Potvin en raison du préjudice sérieux que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant à 60 cm de la ligne avant au lieu de 8 mètres et 60 cm de la ligne latérale au lieu de 6 mètres, tel que prescrit à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03. Ce bâtiment portera à 170.88m² la superficie des bâtiments complémentaires, contrairement au 150m² prescrit à l'article 12.5.4 du même règlement, le tout sur l'immeuble situé au 141 rang Saint-Joseph;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.1.2 Monsieur Dominic Poirier : Lot 5 936 582, 110 rang Saint-Louis (DM-25-176)

C-2025-101

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Poirier demande une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QU' il y a une écurie de 66.3 m² sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera situé en cour arrière à 33 mètres de la limite de propriété avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 21 mai 2025, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Poirier en raison du préjudice sérieux que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire en cour arrière de 111.48m² excédant la superficie du bâtiment principal et portera à 194.51m² la superficie des bâtiments complémentaires, contrairement aux 150m² prescrits à l'article 12.5.4 du règlement de zonage 2015-03 et dont la hauteur sera de 7 mètres au lieu de 5, tel que prescrit à l'article 12.5.7 du même règlement, le tout sur l'immeuble situé au 110 rang Saint-Louis;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.1.3 Madame Nathalie Harvey : lot 5 936 743, route de Tadoussac (DM-25-177)

C-2025-102

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Harvey demande une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 21 mai 2025, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de madame Nathalie Harvey en raison du préjudice sérieux que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** une demande de dérogation mineure pour implanter un bâtiment principal dont les marges avant et arrière seraient respectivement de 6 et 8 mètres au lieu de 10 mètres, tel que prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03, le tout sur le lot 5 936 743;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2025-103

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	3 876.56 \$
Automatisation BL,	1 321.20 \$
Blackburn et Blackburn Inc.,	103.92 \$
Brassard Buro Inc.,	547.83 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	444.95 \$
Caron Dany,	300.97 \$
Le Cybernaute,	229.03 \$
Électricité Grimard,	28 738.00 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	1 407.86 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	2 949.05 \$
Les Entreprises Villeneuve,	586.38 \$
Excavation Clément Tremblay,	1 655.64 \$
Financière Sun Life,	44.39 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	66.00 \$
Forestier Urbain Saguenay,	344.93 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	656.36 \$
Graf-X,	281.69 \$
Groupe Geos,	6 323.63 \$
Info Page,	133.03 \$
Intermec Sports,	21.79 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	124.94 \$
Les Maîtres d'œuvre,	4 862.26 \$
Les Produits Énergétiques GAL Inc.,	813.91 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	21 493.85 \$
Nutrinor Ferme et Maison,	20.82 \$
Pic Construction Co. Ltée,	1 060.68 \$
Princess Auto,	200.92 \$
Pro Combustion Inc.,	841.28 \$
Produits B.C.M. Ltée,	1 180.77 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	189.70 \$
Pro Réanimation,	535.31 \$
Super Sagamie Plus,	1 735.96 \$
Sanidro Inc.,	1 429.70 \$
SÉPAC,	3 407.86 \$
Services d'Éclairage R.M.,	474.28 \$
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.,	4 289.98 \$
Société de Transport du Saguenay,	4 274.23 \$
Soumec Industriel Inc.,	143.72 \$
Test-Air & Sans-Bornes,	4 455.28 \$
WSP Canada Inc.,	14 367.32 \$
Zone Kubota,	208.91 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Financière Sun Life (06-05-2025),	6 759.37 \$
Fondation (06-05-2025),	961.50 \$
Syndicat des employés municipaux (06-05-2025),	772.85 \$
Desjardins Sécurité Financière (06-05-2025),	9 492.02 \$
Ministre du revenu (07-05-2025),	25 312.07 \$
Receveur général du Canada (07-05-2025),	1 610.02 \$
Receveur général du Canada (07-05-2025),	8 513.07 \$
Bell Canada (22-05-2025),	303.36 \$
Vidéotron (22-05-2025),	168.81 \$
Hydri-Québec (26-05-2025),	998.75 \$
Retraite Québec (18-05-2025),	377.50 \$
Duguay Steeve Gagné Caroline (18-05-2025),	869.97 \$
Hydro-Québec (18-05-2025),	2 086.54 \$
Hydro-Québec (18-05-2025),	5 303.44 \$
Bell Mobilité (18-05-2025),	422.68 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Madame Sophie Desportes informe de l'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes aura lieu le 5 juin prochain à 18h30 et qu'il y a des postes d'administrateurs à combler.

Monsieur Henri-Paul Côté mentionne qu'il y a eu un comité avec les membres du conseil.

Monsieur le Maire:

- Parle de la SADC et d'un poste de bénévole disponible;
- Informe les statistiques pour Facebook et le site historique qui sont de 100 000 vues par mois;
- Souligne l'aide additionnelle de 21 000 \$ du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui passe de 123 000 \$ à 134 000 \$ pour l'entretien des chemins;
- présente une liste de ses réalisations depuis le début de son mandat, soit :
 - En 2021, la terrasse du Cap des Roches;
 - La terminaison du Café des marées;
 - Bonification du taux du kilomètre aux villégiateurs;
 - Garderie e milieu de vie (en haut du Centre multifonctionnel);
 - Asphaltage rue Valin;
 - Rénovations majeures salles de bain hôtel de ville;
 - Rénovations à la Maison des jeunes
 - Roulotte pour les loisirs;
 - Déménagement de la bibliothèque maintenant au Pavillon littoral et exposition permanente;
 - Rénovations de la salle du conseil et de la cuisine des employés;
 - Séances du conseil maintenant filmées;
 - Parcs Toussaint-Bouchard et Montcalm;
 - Premier géant installé;
 - Ouverture de l'écocentre en 2024;
 - Location du parc industriel;
 - Formation d'un comité culturel;
 - Politique familiale avec la Société de développement et un comité;
 - Réouverture du point de service du CLSC;
 - Identification des sentiers du Cap des Roches;
 - Bottin des entreprises de Saint-Fulgence;

- **Terrassement municipal**, soit forêt nourricière, marches du presbytère, Sacré-Cœur, terrain de pétanque, mur du cimetière, statue, éclairage, jeu de fer;
- Thermopompes à la salle communautaire et au Pavillon du Parc littoral et panneau numérique qui s'en vient;
- Circuit gourmand;
- Caserne de pompiers et son camion en cours.

Madame Sophie Desportes mentionne qu'il y a eu beaucoup de projets débutés avant ces quatre (4) dernières années.

Monsieur Robert Blackburn mentionne les prix gagnés par le Parc Aventures Cap Jaseux et souligne le travail de la directrice, madame Rébecca Tremblay.

9.- VARIA :-

9.1 Lettre reçue le vendredi 30 mai 2025, lue au point 6 de la correspondance.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Madame Rachel Simard. 288 rue du Saguenay :

- Demande pourquoi cette année, on n'a pas placé des bacs verts le long de la piste cyclable.

Monsieur Jimmy Tremblay va faire le suivi et va voir ce que l'on peut faire.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 7 JUILLET 2025, 19H30 :-

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le **lundi 7 juillet 2025 à 19h30**.

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2025-104

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de l'assemblée à 19h59.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl

